



# Programme Émergence @ Sorbonne Universités

## Appel à Projets 2016

### Le programme Émergence @ Sorbonne Universités

L'ambition de Sorbonne Universités est de construire une université globale caractérisée par la diversité, l'excellence et la complémentarité des disciplines et des pratiques. La réalisation de cette ambition en recherche passe par un triple objectif : consolider l'excellence disciplinaire, accompagner les évolutions interdisciplinaires et ouvrir l'université sur la société.

Le programme Émergence @ Sorbonne Universités vise à répondre à ces objectifs en incitant les chercheurs et enseignants-chercheurs des établissements et organismes membres et membres associés de Sorbonne Universités à faire émerger par la recherche de nouveaux domaines d'excellence et/ou de nouvelles pratiques, aussi bien au cœur qu'à l'interface des disciplines.

Il s'agit de favoriser l'expression de la créativité scientifique de l'ensemble de la communauté de Sorbonne Universités en soutenant la prise de risque, l'amorçage d'idées originales et de concepts innovants, la mobilisation des jeunes chercheurs, l'instauration de nouvelles collaborations voire la préfiguration d'équipes-projet<sup>1</sup>. Le programme Émergence @ Sorbonne Universités n'est pas destiné à soutenir la prolongation de projets en cours ni des projets n'ayant pas rencontré le succès escompté aux appels à projets nationaux. **L'objectif est d'offrir une opportunité de rupture, d'introduction d'une discontinuité dans une trajectoire scientifique.**

Cet appel à projets non thématique s'adresse à tous chercheurs ou enseignants-chercheurs de Sorbonne Universités, porteurs de projets mono- ou interdisciplinaires. Les candidats peuvent être, ou non, affiliés à des programmes structurants de Sorbonne Universités tels que les instituts ou les LabEx.

Le soutien apporté par Sorbonne Universités permettra de financer **des projets d'une durée maximale de 18 mois pour un montant inférieur ou égal à 80 k€.**

### Modalités de l'Appel à Projets

#### Éligibilité

- Un projet est représenté par son porteur et peut impliquer plusieurs structures de recherche, sans obligation de collaborations antérieures.
- Les porteurs de projet et leurs partenaires devront obligatoirement être personnel statutaire des [établissements membres ou membres associés de Sorbonne Universités](#)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les équipes-projet (EP) réunissent un groupe de chercheurs, d'enseignants chercheurs, de doctorants et d'ingénieurs. Elles ont pour objectif commun de relever un défi scientifique et technologique dans un domaine de recherche prioritaire.

<sup>2</sup> Les personnels des organismes nationaux (CNRS, INSERM, IRD) doivent obligatoirement appartenir à une structure de recherche sous tutelle d'un établissement membre de Sorbonne Universités (UPMC, Paris-Sorbonne, MNHN, UTC) pour pouvoir déposer un projet dans le cadre des appels de Sorbonne Universités.

## Modalités de financements

Le soutien accordé aux projets retenus permettra de financer :

- du fonctionnement (dont des frais de missions),
- du petit équipement (< 4000 €),
- des ressources humaines (RH) :
  - post-doctorants ou ingénieurs sur présentation d'une fiche de poste,
  - une équivalence d'un temps partiel de service (pouvant aller jusqu'à ½ temps d'enseignement) d'un enseignant-chercheur sur présentation d'un accord écrit du directeur de l'UFR concernée ainsi que d'une validation du montant demandé pour cette équivalence par les services concernés de l'établissement du bénéficiaire<sup>3</sup>.

La demande financière, et en particulier les demandes RH devront être argumentées dans le dossier de candidature.

Le montant des financements alloués par l'IdEx SUPER aux projets soutenus devra être inférieur ou égal à 80 k€ par projet (frais de gestion inclus).

## Durée et suivi des projets financés

La durée des projets est de 18 mois maximum. Un rapport final sera demandé au porteur de projet comportant un volet scientifique incluant le développement de perspectives et un volet financier présentant des relevés<sup>4</sup> de dépenses (ces pièces seront communiquées aux porteurs des projets sélectionnés après signature de la convention).

## Critères et processus d'évaluation

Les projets déposés seront examinés chacun par 2 experts puis sélectionnés par un comité de sélection (jury) composé des référents recherche de Sorbonne Universités et de chercheurs et enseignants chercheurs représentatifs des disciplines de Sorbonne Universités. La liste des membres du comité de sélection sera publiée sur la plate-forme de gestion. En cas de non sélection, un avis sera adressé au porteur de projet précisant les motifs de la décision. À titre indicatif, en 2014, 22 % des 107 projets soumis ont été sélectionnés et financés dans le cadre du programme Émergence @ Sorbonne Universités.

L'évaluation des projets prendra en compte :

- la pertinence scientifique ;
- le positionnement du projet dans un contexte national et international ;
- le degré d'émergence, l'originalité et la prise de risque ;
- La faisabilité et le réalisme du calendrier de recherche ;
- la justification et la cohérence de la demande financière.

Le jury apportera une attention particulière au degré d'implication du porteur et des participants au projet.

## Modalités de soumission

La soumission des projets se fait par un dépôt en ligne sur la plate-forme de gestion des appels à projets de Sorbonne Universités ([PORTAIL APPELS À PROJETS](#)).

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- le formulaire de soumission ;
- la liste des chercheurs participant au projet avec pour chacun le pourcentage du temps de recherche apporté au présent projet Émergence ;
- le CV résumé du porteur incluant ses publications récentes les plus significatives ;
- l'annexe budgétaire (à établir avec les personnes contacts des établissements renseignées en fin de document) ;
- le cas échéant, une lettre signée du responsable de l'UFR de rattachement du bénéficiaire mentionnant son accord pour la libération une équivalence d'un temps partiel de service<sup>5</sup> ;
- le cas échéant, une fiche de poste pour le recrutement d'un post-doctorant ou d'un ingénieur<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Se reporter au règlement financier de l'appel.

<sup>4</sup> Un relevé de dépense annuel intermédiaire en décembre 2017 et un relevé de dépenses final à la clôture du projet.

<sup>5</sup> cf. modalités de financement

Pour toute question relative au processus de soumission, écrire à l'adresse : [emergence@sorbonne-universites.fr](mailto:emergence@sorbonne-universites.fr)

## Calendrier prévisionnel

Semaine du 26 septembre	Date de l'ouverture de l'Appel à Projets 2016
Mardi 15 Novembre 2016	Date de clôture de l'Appel à Projets 2016
Novembre-Décembre 2016	Évaluation des projets soumis par les experts et les membres du jury
Vendredi 16 Décembre 2016	Réunion plénière du jury : sélection des projets financés
Janvier 2017	Établissement des conventions par Sorbonne Universités

### Contacts Sorbonne Universités

**Violette Bondu-Maugein**

[violette.bondumaugein@sorbonne-universites.fr](mailto:violette.bondumaugein@sorbonne-universites.fr)

01 56 81 16 84 / 06 62 11 22 70

**Véronique Atger**

[veronique.atger@sorbonne-universites.fr](mailto:veronique.atger@sorbonne-universites.fr)

01 56 81 08 44 / 06 60 78 15 46

### Contacts scientifiques et administratifs et financiers des établissements

Cf. Fiche AAP\_ÉMERGENCE sur [PORTAIL APPELS À PROJETS](#)